



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 5 mai 2020, à 16h00, par visioconférence, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Pierre Pepin, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2020-05-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

SÉANCE DU 5 MAI – À HUIS CLOS

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 7 avril
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Renouvellement contrat de service Infotech

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Appui au règlement no 441-11 de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
- 7.2 Achat d'abat-poussière - Municipalité de Saint-Guillaume
- 7.3 Autorisation d'achat éclairage et installation – Parc intergénérationnel

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

- 9.1 Demande d'autorisation pour prolonge l'exploitation d'une sablière - lot : 5 018 260
- 9.2 Vente terrain d'Hydro Québec – Lot 5 019 887 – Propriétaires adjacents

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

- 10.1 Commandite fête nationale du Québec 2020
- 10.2 Demande d'aide financière - le comité de soccer Saint-Bonaventure
- 10.3 Autorisation achat sable pour volleyball
- 10.4 Don supplémentaire - Les P'tites boîtes à lunch
- 10.5 Dons
- 10.6 Musée de la photographie — Projet escapade photo - **REPORTÉ**

11. VARIA

12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation
2020-05-02

SÉANCE DU 5 MAI – À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de siège en séance ordinaire ce 5 mai 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence : Guy Lavoie, maire, Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Pierre Pepin, René Belhumeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence: Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 2020-029 du 26 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

2020-05-03

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2020

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 7 avril 2020.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

2020-05-04

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

AFFAIRES VISA DESJARDINS	255.77 \$
BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS	13 108.01 \$
BELL CANADA	529.27 \$
CARL LABONTÉ	20 863.75 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL	2 152.60 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES	246.43 \$
ÉNERGIES SONIC INC	461.37 \$
F.Q.M.	3 541.50 \$
FERME CARL LABONTÉ	344.93 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	44.88 \$



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

GASTON PAULHUS	75.00 \$
GESTION U.S.D. INC.	3 042.41 \$
HYDRO QUEBEC	5 720.19 \$
INFO PAGE	81.86 \$
KODO MOBILE	40.77 \$
LA CAPITALE	2 018.74 \$
LA COOP AGRILAIT	918.12 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	12 670.15 \$
MACHINERIE C. & H. INC.	72.74 \$
MEGABURO	24.87 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 111.88 \$
MUN. SAINT-FRANCOIS-DU-LAC	7 984.59 \$
POMP - MARC-ANDRE CHEENEY	204.51 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	3 682.09 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 760.24 \$
RREMQ	1 279.00 \$
SANIXEL INC	214.11 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	1 386.60 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMONDVILLE	1 972.00 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	36.22 \$
SONIC CO-OP CARTE	226.26 \$
TECHNO FEU	12.45 \$
SALAIRE AVRIL 2020	14 542.99 \$

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

2020-05-05

5.2 RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE INFOTECH

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de renouveler le contrat de service de base annuel et de soutien pour un total de 5 195 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2020-05-07

7.1 APPUI AU RÈGLEMENT NO 441-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- d'appuyer le règlement no 441-11 de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE

2020-05-08

7.2 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

Considérant que la Municipalité de Saint-Guillaume négocie présentement les prix pour le chlorure de calcium à 35 % et qu'elle désire savoir si Saint-Bonaventure en aura besoin cette année;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de demander à la Municipalité de Saint-Guillaume de commander une quantité d'environ 3 520 litres supplémentaire d'abat-poussière afin de desservir la partie du 2e rang sur le territoire de Saint-Bonaventure pour l'année 2020.
- que les coûts pour la fourniture et l'épandage du calcium dans le 2e rang de Saint-Bonaventure soient remboursés à la Municipalité de Saint-Guillaume sur présentation d'une facture.

ADOPTÉE

2020-05-09

7.3 AUTORISATION D'ACHAT D'ÉCLAIRAGE ET INSTALLATION- PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser l'achat et l'installation d'un lampadaire pour l'éclairage du Parc Intergénérationnel au coût maximal de 3 287 \$ plus taxes, tel que soumissionné par F. Dugas Électrique.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

2020-05-10

9.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROLONGE L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE - LOT : 5 018 260

Considérant que le lot 5 018 260 se situe dans la zone A-07 (agricole) de la municipalité de St-Bonaventure;

Considérant que le terrain à une superficie de 1 090 606, 25 mètres carrés;

Considérant que nous retrouvons sur ce lot un lieu d'excavation qui est en opération depuis plusieurs années;

Considérant qu'antérieurement, il y a une autorisation émise par la CPTAQ pour cette parcelle de terre;

Considérant que le but de cette demande est de prolonger l'autorisation de l'activité d'excavation;

Considérant qu'une première demande d'autorisation à la CPTAQ a été réalisé en 2011;

Considérant qu'une décision de la CPTAQ (368 024) le 29 avril 2011 stipule qu'elle autorise à des fins autres que l'agriculture, à savoir, une exploitation d'une sablière;

Considérant que la superficie de la sablière est d'environ 23 hectares;

Considérant que l'autorisation a été donnée pour une période de 10 ans;

Considérant que cette demande vise à demander un prolongement de 10 ans pour permettre l'exploitation de la sablière;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation de zonage;

Considérant que le projet a eu les autorisations de la CPTAQ (#368 024);

Considérant que la demande a pour but de demander un prolongement de 10 ans de plus pour permettre de poursuivre l'exploitation de la sablière;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que les travaux sont conformes à la réglementation municipale.

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que le Conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure appuie la demande de prolonge l'exploitation d'une sablière sur le lot 5 018 260 à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

2020-05-11

9.2 VENTE TERRAIN D'HYDRO QUÉBEC – LOT 5 019 887 – PROPRIÉTAIRES ADJACENTS

Considérant qu'Hydro Québec avait offert à la municipalité la possibilité de faire l'acquisition en priorité de terrains leur appartenant à la valeur marchande;

Considérant que la municipalité avait fait l'acquisition du lot 5 019 887 considérant que celui-ci avait un potentiel pour une future descente de la piste cyclable de la route verte;

Considérant que le conseil a vu un potentiel pour ce projet sur un nouvel emplacement;

Considérant que les propriétaires des terrains adjacents à ce lot ont tous démontré leur intérêt pour faire l'acquisition de leur partie liée à leur terrain respectif;

Considérant que les démarches pour la demande de morcellement auprès de la CPTAQ et l'arpenteur seront fait par les acquéreurs;

Considérant que la municipalité se chargera de facturer les frais du terrain et de notaire aux propriétaires au moment opportun;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de procéder à la vente du lot 5 019 887 d'une superficie de 34 236.7m carrée pour un montant de 2 739 \$ plus taxes au prorata de chaque superficie des trois propriétaires, ainsi que les frais de notaire lors de l'acquisition de la municipalité;
- que le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer tout document en lien avec cette vente.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2020-05-12

10.1 COMMANDITE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2020

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré un état d'urgence sanitaire pour le COVID-19;

Considérant qu'il ne sera pas possible de célébrer la St-Jean-Baptiste cette année de la même façon que les années antérieurs;

Considérant les exigences de distanciation sociale et de l'interdiction des rassemblements;

Considérant que nous sommes à trouver une alternative pour célébrer cette fête des Québécois;

Considérant que le Comité organisateur de la Fête Nationale de Saint-Bonaventure s'active à trouver une alternative pour célébrer cette fête des Québécois et qu'il a soumis une demande de commandite auprès de la Municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 1 000 \$ au Comité des Loisirs St-Bonaventure inc. à titre de commandite 2020, si cette activité a lieu.

ADOPTÉE

2020-05-13

10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LE COMITÉ DE SOCCER SAINT-BONAVENTURE

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré un état d'urgence sanitaire pour le COVID-19;

Considérant qu'il n'est pas possible de savoir pour le moment si les activités sportives reprendront;

Considérant qu'une demande d'aide financière de 1 000\$ a été déposée par le comité de soccer Saint-Bonaventure;

Considérant que ce support financier avait été prévu au budget 2020;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 1 000 \$ au comité de soccer Saint-Bonaventure afin de contribuer pour l'année 2020, si cette activité a lieu.

ADOPTÉE

2020-05-14

10.3 AUTORISATION ACHAT SABLE POUR VOLLEYBALL

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré un état d'urgence sanitaire pour le COVID-19;

Considérant qu'il n'est pas possible de savoir pour le moment si les activités sportives reprendront;

Sur proposition de René belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais de fourniture et de transport de deux voyages de sable, soit un pour chaque terrain de volleyball, afin de remettre les terrains en bon état pour la saison 2020, si cette activité a lieu.

ADOPTÉE

2020-05-15

10.4 DON - TABLÉE POPULAIRE

Considérant que le tournoi de golf Les P'tites boîtes à lunch de la Tablée (PBLT) de la MRC de Drummond est annulé en raison du Covid-19;

Considérant que plusieurs personnes font appel au service de la Tablée populaire dans cette période de pandémie;

Considérant que ce don ira directement aux profits de la Tablée Populaire;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la municipalité de Saint-Bonaventure à verser un montant de 1 000 \$ à titre de don pour la Tablée Populaire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2020-05-16

10.5 DONS

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 50 \$ à titre de dons pour l'année 2020 à la Fondation Leucan.
- de verser un somme de 100\$ pour le mois de la Jonquille à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2020-05-17

10.6 MUSÉE DE LA PHOTOGRAPHIE — PROJET ESCAPADE PHOTO

--- REPORTÉ ---

Considérant que le Musée Nationale de la Photographie Desjardins organise pour l'année 2020 l'inauguration du projet escapade photo dans la MRC de Drummond grâce au programme du fonds de la ruralité,

Considérant que dans le cadre de ce projet, chaque municipalité de la MRC de Drummond aura un panneau interactif avec 8 photos qui représentent les municipalités d'hier à aujourd'hui,

Considérant que le Musée Nationale de la Photographie Desjardins a besoin de la collaboration de la municipalité afin de déterminer le meilleur endroit pour l'installation du panneau;

Considérant qu'une subvention du Fond de la ruralité a été reçu pour ce projet, mais ne couvre pas en totalité les coûts du projet;

Sur proposition de _____, il est résolu, unanimement :

- que la municipalité propose et autorise l'installation du panneau pour le projet escapade photo dans l'aménagement du Parc Intergénérationnel;
- d'autoriser la contribution de 2 500\$ pour 5 ans, afin de contribuer au projet, la municipalité est assuré d'une visibilité dans le livret et sur le panneau d'escapade photo.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2020-05-18

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens.

Aucune question n'a été envoyée par courriel suite à l'affichage de l'ordre du jour.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 16 h 26.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, directrice générale

Jessy Grenier, directrice générale

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».